



amLeague juge les gérants à armes égales

Par Jean-François Tardiveau - 06/10/2010

amLeague a dévoilé, mercredi 6 octobre, les premiers classements d'un championnat entre sociétés de gestion lancé le 30 juin 2010 à partir de portefeuilles investis en actions européennes et de la zone Euro. "L'objectif de ce championnat est de permettre aux investisseurs de disposer d'une mesure objective et pleinement comparable des performances de la gestion active", indique amLeague.

Le cadre défini par amLeague afin de disposer d'une mesure efficace des gérants - dont profiteront les investisseurs institutionnels - s'inspire des mandats institutionnels. Concrètement, explique amLeague, " la société réunit des investisseurs au sein de son club, un "collège" qui définit les règles de gestion des mandats. Ces mandats donnent ainsi des contraintes communes à tous les gérants participants. Ensuite, les gérants communiquent leurs ordres en temps réel à amLeague via une plateforme technique de gestion sécurisée. La conformité des portefeuilles est ensuite contrôlée par amLeague, qui procède quotidiennement à leur valorisation et la communique à chaque asset-manager".

Le classement est accessible sur le site www.am-league.com. On notera que sur l'Europe, en tête du championnat figurent la société de gestion Petercam et le gérant Guy Lermينياux, devant Lombard Odier (Clemens Aichholzer) et Edmond de Rothschild AM (Philippe Lecoq). Sur la zone Euro, CM-CIC AM occupe la première place, devant Edmond de Rothschild AM (Olivier Huet) et Allianz GI (Catherine Garrigues). Enfin, du côté de la gestion flexible, Somangest (Franck Le Franc) devance Edmond de Rothschild AM (Françoise Rochette) et Allianz GI (Catherine Garrigues).

Pour aller directement au classement : <http://www.am-league.com/rankings/?mandate=1site>

Cet article a été imprimé depuis le site www.agefi.fr

La reproduction de cet article n'est autorisée que dans la limite d'une copie et pour un usage strictement personnel.

Toute autre utilisation nécessite une autorisation préalable de L'Agefi.

© L'Agefi - 2010